



LA LETTRE DU CENTRE HOSPITALIER D'ARLES

Les premières Rencontres Arlésiennes de Psychiatrie

Les premières Rencontres Arlésiennes de Psychiatrie se sont déroulées mardi 6 juin 2017. Elles ont réuni 82 agents de l'établissement. Ce projet s'est construit sur une année par un collectif de soignants (éducateurs, psychologues, infirmiers, cadres de santé). Il a été rapidement validé et soutenu par le chef de pôle de psychiatrie, le Dr Jean-Luc VURPAS, par l'association ENTREGO et par le service formation. Il a été également encouragé par de nombreux professionnels, tous statuts confondus, qui ont suivi son avancée avec bienveillance.

Ces premières rencontres ont été pensées comme un outil institutionnel à la disposition de la psychiatrie arlésienne sachant que le thème de cette année était : "Créativité(s) soignante(s) et institution(s)".

Le film « Les enfants de la rose verte », documentaire réalisé par M. Bernard RICHARD en immersion dans l'hôpital de jour pour enfants « la Rose Verte » à Alès a été projeté dans l'amphithéâtre de l'IFSI. Cette projection a été suivie d'une riche discussion entre les participants et Mme Cosimo SANTESE, psychologue, Mme Amar LADJAL, éducateur, membres de l'équipe de « La Rose Verte ».

Ils ont ainsi pu faire partager aux professionnels arlésiens les concepts et outils théoriques qui sous-tendent leur pratique et qui leur ont permis d'élaborer au fil des ans un dispositif de soins permettant l'accueil de la singularité d'enfants en grande difficultés relationnelles et la création de liens entre ces enfants et le monde.

Des notions importantes, notamment le « transfert » dans l'institution, la distinction entre statut, rôle et fonction permettant d'aborder la distinction entre hiérarchie subjectale et statutaire, la nécessité de prendre soin de l'institution pour permettre un accueil de l'angoisse et de la souffrance psychique ou encore l'importance des temps de réunion d'équipes et de la supervision ont été abordées au cours des échanges.

L'après-midi s'est conclu autour du partage convivial d'une collation préparée par le service restauration.

La Lettre félicite les organisateurs de ces premières rencontres qui envisagent de les reconduire de façon annuelle.



4ème soirée arlésienne d'orthopédie

Préparée par le Dr Redha BELAL, chef du service d'orthopédie, cette 4ème soirée était organisée pour les infirmiers hospitaliers et libéraux.



Son thème "Cicatrisation dirigée par Alginate et thérapie par pression négative" a été très apprécié par les nombreux professionnels présents qui ont pris connaissance de ces évolutions techniques importantes.

Le geste écoresponsable du mois : Les achats en circuits courts

Les avantages des circuits courts :

- Ils offrent aux consommateurs une garantie d'origine du produit par la proximité (comment et qui le cultive, le fabrique?).
- Ils assurent un échange plus équitable : un revenu plus conséquent pour le producteur et un juste prix pour le consommateur par l'absence d'intermédiaire.

Dans ce contexte, l'hôpital utilise pour près de 50% de ses achats de denrées alimentaires les services des producteurs et des entreprises de proximités du pays d'Arles.



SOMMAIRE :

Les modalités de mise en œuvre du compte personnel d'activité	P.2
Journée mondiale sans tabac : l'ELSA s'est mobilisée	P.2
Bilan 2016 des actions du CGOS au centre hospitalier d'Arles	P.3
Le retour de la « Fraich'attitude »	P.3
Sandrine ODASSO aux cimaises de l'hôpital	P.3
Repas des familles des EHPAD les 20 et 22 juin 2017	P.4
Inauguration du PASA de l'EHPAD Jeanne Calment le 28 juin	P.4
Mouvements du personnel	P.4
La salle radio des urgences passe au numérique	P.4

Les modalités de mise en œuvre du Compte personnel d'activité

Par ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017, le Gouvernement a renforcé les droits à formation des agents publics et créé un droit à l'accompagnement individualisé afin de favoriser la construction de parcours professionnels diversifiés et enrichissants, au sein de la fonction publique et dans le cadre de passerelles avec le secteur privé.

Ce texte ouvre aux agents publics le bénéfice du compte personnel d'activité (CPA) qui, dans la fonction publique, s'articule autour du compte personnel de formation (CPF) et du compte d'engagement citoyen (CEC), et fixe les règles de nature à garantir que ce nouveau dispositif concoure effectivement au développement des compétences des agents publics, notamment des personnes les moins qualifiées, et favorise les transitions professionnelles.

Le CPA est garant de droits qui sont universels, portables et, dans certains cas, fongibles. Ces droits sont utilisés à l'initiative de l'agent dans le cadre de la construction de son projet professionnel.

Le CPF permet à l'ensemble des agents publics d'acquérir, chaque année, des droits à formation dans la limite de 150 heures (24 heures par an jusqu'à 120 heures puis 12 heures par an jusqu'à 150 heures), et ce sans condition d'ancienneté de service. Ces droits relèvent de l'initiative de l'agent et peuvent être utilisés dans le cadre de la construction de son projet professionnel.

Les droits acquis au titre du DIF au 31 décembre 2016 sont automatiquement transférés dans le CPF et peuvent dès à présent être utilisés en vue de bénéficier des nouvelles possibilités offertes par ce compte.

Ce nouveau dispositif permet en effet d'accéder à une offre de formation élargie et de qualité. Un agent peut solliciter toute formation (diplômante, certifiante, professionnalisante) qui vise à mettre en œuvre un projet d'évolution professionnelle, lequel peut avoir pour objet de faciliter une mobilité fonctionnelle et/ou géographique, de mieux préparer un concours ou un examen professionnel ou encore de se réorienter professionnellement, y compris vers le secteur privé.

Le compte personnel de formation reconnaît certaines situations comme prioritaires :



- Un crédit d'heures majoré (48 heures par an dans la limite d'un plafond porté à 400 heures) pour les agents dépourvus de qualification afin de faciliter l'accès à des formations diplômantes ou certifiantes.

- Pour un agent peu qualifié, l'accès aux formations relevant du socle de connaissances et de compétences professionnelles est de droit. L'employeur ne peut que reporter le bénéfice de cette formation dans la limite d'une année.

- La prévention de l'inaptitude physique : un agent peut bénéficier d'un crédit d'heures supplémentaires, dans la limite de 150 heures, lorsque son projet d'évolution professionnelle vise à prévenir une situation d'inaptitude physique aux fonctions exercées au regard de son état de santé.

Pour préparer dans les meilleures conditions leur projet d'évolution professionnelle et cibler la formation la plus appropriée à la réalisation de ce projet, les agents publics peuvent demander à bénéficier d'un accompagnement personnalisé, selon les modalités définies par son employeur.

Le compte d'engagement citoyen (CEC) permet d'obtenir des droits à formation supplémentaires en reconnaissance des activités citoyennes exercées par un agent (service civique, réserve militaire et autres, engagement associatif, maître d'apprentissage...), à raison de 20 heures par an dans la limite de 60 heures.

La création de ce compte prend effet au 1er janvier 2017. Les droits acquis au titre de l'année 2017 pourront être utilisés dès 2018, soit pour suivre une formation ayant trait à l'engagement citoyen que l'agent exerce, soit pour bénéficier d'une formation nécessaire à la mise en œuvre de son projet d'évolution professionnelle en complément des droits relevant du CPF.



Journée mondiale sans tabac : l'ELSA s'est mobilisée

Le 31 mai de chaque année, l'OMS et ses partenaires célèbrent la Journée mondiale sans tabac dans le but de souligner les risques pour la santé liés au tabagisme et de plaider en faveur de politiques efficaces pour réduire la consommation de tabac.

Cette année, l'Equipe de Liaison et de Soins en Addictologie (ELSA) récemment autorisée par l'ARS Paca et qui fonctionne depuis le 2 mai 2017 au sein de l'établissement a tenu un stand « vert » pour promouvoir les bienfaits d'une respiration saine, sans les méfaits du tabac. Cette action a obtenu un réel succès auprès des usagers mais aussi des personnels.

Bilan 20

Depuis 19... de gérer l'ac... sociaux et m...

La prise en c... représentant...

Le C.G.O.S. e... sociales, des... action entra...

Le C.G.O.S. a... Ainsi 54%, so...

La contribu... blissement s... agents actifs... d'Arles (hors... La prestation... l'établisseme... sommes redi...

Pour bénéfic... doivent rem... année. Ils pe... leur dossier... (www.cgos.f... consulter le... cours, les da... et effectuer l...

Pour plus d... et Mme San... de la Direc... se tiennent... (04.90.49.27...



Sandrine

Infirmière e... urgences il... munauté ho... un aperçu d... Le vernissag...



16 des actions du C.G.O.S. au centre hospitalier d'Arles

En 2016, le Centre de Gestion des Œuvres Sociales (C.G.O.S.) a pour mission de mettre en œuvre et de promouvoir l'action sociale en faveur des agents en activité ou retraités des établissements publics sanitaires, médico-sociaux adhérant au C.G.O.S. et, sous certaines conditions, des membres de leur famille.

La charge de cette action sociale est assurée par une contribution annuelle de ces établissements de 1,5 % de la masse salariale, hors corps médical.

Le C.G.O.S. est présent dans les moments heureux ou difficiles de la vie des agents pour lesquels il crée, verse et développe des prestations et aides remboursables (ou non) pour faire face à des contraintes ponctuelles, des activités culturelles, sportives et de loisirs et toute autre action dans le champ de ses missions.

Le C.G.O.S. a récemment communiqué le bilan des actions qu'il a conduites en 2016 au bénéfice des personnels du centre hospitalier d'Arles. 684 agents en activité, ont perçu au moins une prestation ou action du C.G.O.S. sur les 1 268 agents susceptibles d'en bénéficier.

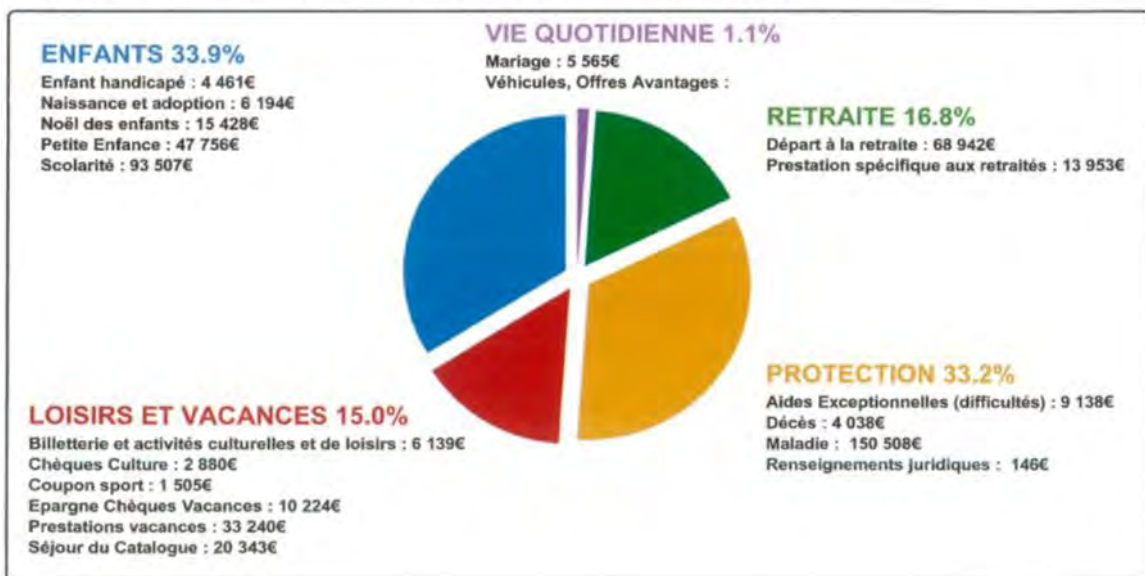
La contribution annuelle versée par l'établissement en 2016 est de 500 000 €. Cette somme a été intégralement redistribuée aux agents de l'établissement sous forme de prestations aux agents en activité et retraités du centre hospitalier d'Arles (aides remboursables et CESU), prestations de maladie versée aux agents de l'établissement et a représenté en 2016 30% des prestations redistribuées, soit 150 000 €.

Pour bénéficier de ces prestations, les agents doivent remplir le dossier C.G.O.S. chaque année. Ils peuvent consulter à tout moment le personnel sur le site du C.G.O.S. (www.cgos.info), espace adhérent afin de créer leur compte, voir les dossiers en cours de traitements, les paiements effectués et les modifications nécessaires.

Pour plus d'information Mme Laetitia FABRI ou M. Stéphane SARROBERT au secrétariat des Ressources Humaines sont à la disposition des agents (04.90.49.29.05).



Répartition des prestations et actions perçues en 2016 par les agents (actifs et retraités) de votre établissement par thème (hors aides remboursables et CESU).



Le retour de la « Fraich'attitude »

L'édition estivale de « La Fête des fruits et légumes frais » a eu lieu du 16 au 25 juin 2017, partout en France. Comme tous les ans, le centre hospitalier d'Arles y a participé en organisant les déjeuners « Fraich'Attitude » les 21 et 22 juin pour les résidents des EHPAD et le 22 juin pour le personnel de l'établissement par le biais de la préparation d'une anchoïade géante qui a séduit plus de 350 agents.

Ce rendez-vous annuel permet à tous de (re)découvrir les fruits et légumes frais, leurs saveurs et leurs textures et rappelle également l'importance de la notion de « saisonnalité » afin de diminuer l'empreinte carbone de nos activités quotidiennes.

ODASSO aux cimaises de l'hôpital

Après sa réanimation depuis décembre 2009 puis affectée aux Ressources Humaines pendant un an, Sandrine ODASSO a souhaité offrir à la communauté hospitalière, patients, résidents, visiteurs et professionnels une exposition de son travail photographique.

Le lancement de son exposition « AU FIL DES ELEMENTS » a eu lieu le 15 juin en présence de nombreux hospitaliers et amis de la photographe. A lire le livre d'or, l'exposition remporte un franc succès et se prolongera au-delà du 10 juillet.



Une expérience qui pourrait tenter d'autres agents de l'établissement pratiquant une activité plastique ou photographique.

Repas des familles des EHPAD les 21 et 22 juin 2017

C'est sous la thématique Fraich'attitude que les équipes d'animation des EHPAD du Lac et Jeanne Calment, en étroite collaboration avec le service restauration du centre hospitalier, ont élaboré les repas des familles du mois de juin.

Lors de ce rendez-vous estival, les résidents et leurs proches ont pu profiter d'un repas composé d'anchoïade, de petits farcis, de légumes gourmands aux crosnes et de bons fruits d'été...

C'était également l'occasion d'accueillir officiellement Mme Laura GILLE, nouvelle animatrice de l'EHPAD Jeanne Calment qui a pris ses fonctions dans la résidence à la mi-mai.



Inauguration du PASA de l'EHPAD Jeanne Calment le 28 juin

Un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) de 14 places a été inauguré le 28 juin en présence de Monsieur Hervé SCHIAVETTI, Maire d'Arles et Monsieur Jean-François LE PODER, Président de l'association « Pays d'Arles Camargue Accueil Alzheimer » du Lion's Club. Localisé au 1er étage de la résidence dans des locaux spécialement équipés pour donner un sentiment de sécurité et de familiarité, le PASA est ouvert dans la journée, du lundi au vendredi pour contribuer au maintien de l'autonomie physique et psychique des résidents atteints de la maladie d'Alzheimer ou d'une autre pathologie neurodégénérative.

Les professionnels aides-soignants qui interviennent au PASA ont fait l'objet d'une formation spécifique d'assistant de soins en gérontologie (ASG). L'équipe d'ASG, accompagnée dans ses actions par un médecin coordonnateur, une psychologue, et une psychomotricienne, propose différentes activités sociales et thérapeutiques, pour garder ou améliorer les capacités fonctionnelles et cognitives, solliciter les sens, remotiver et lutter contre l'isolement :

- ateliers de cuisine, activités physiques,
- jeux de mémoire, jardinage, travaux manuels,
- musicothérapie, relaxation psycho-corporelle, soins esthétiques,
- repas, art-thérapie, échanges intergénérationnels...

Ce programme s'intègre dans le projet d'accompagnement personnalisé de la personne au sein de l'établissement, et est réévalué en continu en fonction de l'évolution de son état de santé.

L'installation de cette unité qui vient compléter l'offre médico-sociale du Pôle de l'établissement en termes de prise en charge des personnes âgées du territoire arlésien a fait l'objet de travaux et d'équipements spécifiques :

- une cuisine thérapeutique a été installée, elle permet des moments de partage « comme à la maison », et le maintien des capacités de réalisation dans un contexte de plaisir,
- un espace dédié à la mise en place d'un jardin thérapeutique permet aux résidents des activités manuelles extérieures,
- deux salles d'activités, dont une dite Snoezelen dédiée à la relaxation avec du matériel spécifique pour l'acquisition duquel les LIONS CLUB du pays d'Arles ont accordé une aide de 10 K€ au centre hospitalier.



Mouvements du personnel

La Lettre souhaite la bienvenue aux agents qui ont rejoint l'établissement sur la période du 11 mai au 10 juin :

Mme Fatiha OUMYA (ASH Qualifiée) et Mmes Christine BOULET et Alice GAIFFE (psychologues).

Sur la même période, ont quitté l'établissement :

Mme Danielle JOUBERT (adjoint administratif), Mme Gabrielle VIERNE (aide-soignante), M. David BUCHARD (animateur), Mmes Marie SFORZA et Emilie EYMARD et M. Jean-Pierre CHOSSON (infirmiers) et Mme Marie ROULX LATY (directrice d'hôpital).

La salle radio des urgences passe au numérique

C'est une petite révolution (numérique) qui se déroule au sein de la salle radio des urgences depuis le 15 mai dernier.

En effet, à cette date ont été installés deux « capteurs plans » dans le but de remplacer l'ancien système de numérisation des clichés radiologiques (CR) qui nécessitaient l'utilisation de cassettes et de numériseurs dédiés.

Les « capteurs plans » permettent d'obtenir instantanément une image numérique de haute définition lors de la prise d'une radiographie et celle-ci, traitée deux à trois fois plus rapidement est directement interprétable sur l'écran.

Cette optimisation améliore la qualité du diagnostic en fournissant des informations précises qui n'étaient pas ou peu visibles avec la numérisation indirecte tout en diminuant de 5 à 10 fois les doses de rayons délivrées par une table et un générateur classique.

La modernisation de cette salle se poursuivra très prochainement avec le changement de la table de radio financée avec le soutien du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.

